



Départ de la fonction publique hospitalière

Par **Fofinho**, le **10/12/2023** à **19:20**

Bonjour, je suis aide soignante(titulaire)à l'hôpital depuis 2001 et en disponibilité pr convenance personnelle depuis 2015, je souhaite quitter la fonction publique car j'ai de gros problèmes de santé et ne peut plus exercer à mon poste. J'aimerais savoir s'il y a une solution afin de partir de la FP en rupture conventionnelle ou départ volontaire, mais en bénéficiant d'indemnités ? Et si oui, vers qui me tourner pour effectuer les démarches ? Sachant que j'ai essayé d'obtenir des rdv au conseil des Prud'hommes ou vers les syndicats et que je n'ai obtenu ni rdv ni explications concrètes. Je vs remercie pr votre aide.

Cordialement

Stéphanie

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2023** à **19:57**

Bienvenue

Dans la fonction publique, la rupture conventionnelle peut être envisagée dans le cadre d'une réorientation professionnelle ou d'une situation d'inaptitude au poste de travail. Cependant, il est important de noter que la décision finale d'accorder ou non une rupture conventionnelle appartient à l'administration employeur, qui peut prendre en compte différents critères et motifs.

Il est recommandé de se renseigner auprès de votre administration employeur ou de contacter un syndicat ou un professionnel du droit spécialisé dans la fonction publique